

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 juin 2025

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 136)

**AMENDEMENT**

N ° CL378

présenté par

Mme Pochon, M. Amirshahi, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Duplessy,  
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, M. Peytavie, M. Raux et Mme Regol

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 29, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les freins à l'engagement des femmes et le sexisme dans la vie politique locale.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

A l'heure où nous devons susciter de nouvelles vocations pour l'engagement dans la politique notamment municipale, il est essentiel de s'intéresser aux freins à l'engagement, notamment des femmes élues. Même si la part des femmes dans la vie politique locale augmente, les plus hautes responsabilités leur échappent encore fréquemment. Au sein des communes, en 2022, elle ne représentait que 20,1% des maires.

Il conviendra aussi d'étudier les violences sexistes subies par les femmes élues et de proposer des pistes d'actions pour lutter contre ces violences.